



Marché public de service

Bilan et évaluation du Contrat territorial zones humides (CTZH) 2017-2021 et construction d'un nouveau CTZH

Règlement et cahier des charges de consultation

Parc naturel régional de la Brenne

Maison du Parc

Le Bouchet - 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

Date limite de dépôt des offres : 17 octobre 2020

CONTENU

Partie A. RÈGLEMENT DE CONSULTATION

I. POUVOIR ADJUDICATEUR	4
II. LE MARCHÉ	4
II.1 OBJET.....	4
II.2 PROCÉDURE	4
<i>Passation, type et forme du marché</i>	<i>4</i>
<i>Date limite de réception des offres</i>	<i>4</i>
<i>Durée de validité des offres</i>	<i>4</i>
<i>Délais de réalisation</i>	<i>4</i>
<i>Dossier de consultation</i>	<i>5</i>
II.3 PRÉSENTATION DE L'OFFRE ET ENVOI	5
III. CRITÈRES DE CHOIX DU PRESTATAIRE.....	6
IV. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT.....	6
IV.1 PRIX.....	6
IV.2 CONDITIONS DE RÈGLEMENT.....	6
IV.3 PÉNALITÉS DE RETARD	6
V. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	6
V.1 UTILISATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE.....	6
V.2 DROITS	7
VI. CLAUSES DIVERSES	7
VI.1 ASSURANCE DU PRESTATAIRE.....	7
VI.2 SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE DISCRÉTION	7
VI.3 RÉSILIATION DU MARCHÉ.....	7
VI.4 PROCÉDURES DE RECOURS.....	8
I. CONTEXTE.....	9
I.1 LE TERRITOIRE CIBLE DU CONTRAT	9
<i>Les zones humides et les entités paysagères</i>	<i>9</i>
I.2 LE PATRIMOINE NATUREL	10
I.3 LES ENJEUX DÉFINIS EN 2016	10
<i>Enjeux liés à l'eau.....</i>	<i>10</i>
<i>Enjeux liés à la biodiversité</i>	<i>11</i>
<i>Enjeux liés à la mosaïque paysagère, support de la continuité écologique.....</i>	<i>11</i>
I.4 LES OBJECTIFS DU CTZH 2017-2021	11
II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION	12
III. CADRE DE LA PRESTATION	13
III.1. LOCALISATION.....	13
III.2 PRINCIPES DE RÉALISATION.....	13
III.3 MOYENS.....	13
IV. PRESTATION	14
IV.1 PHASE 1 : ÉVALUATION DE LA RÉALISATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CTZH 2017-2021	14
<i>Analyse des réalisations</i>	<i>14</i>
<i>Analyse de la mise en œuvre et de la gouvernance.....</i>	<i>15</i>
<i>Résultat attendu.....</i>	<i>15</i>
IV.2 PHASE 2 : ANALYSE DES RÉSULTATS TERRITORIAUX	15

<i>Réalisation du diagnostic de territoire</i>	15
<i>Évaluation de l'impact territorial des actions</i>	18
<i>Définition des enjeux du territoire</i>	19
<i>Résultat attendu</i>	19
IV.3 PHASE 3 : SYNTHÈSE (BILAN GLOBAL ET PERSPECTIVES)	19
<i>Analyse du cadre d'intervention du CTZH</i>	19
<i>Synthèse - AFOM</i>	19
<i>Résultat attendu</i>	20
IV.4 PHASE 4 : PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CTZH	20
<i>Définition de la stratégie du nouveau contrat</i>	20
<i>Construction du programme d'actions</i>	20
<i>Définition de la gouvernance</i>	21
<i>Élaboration du Contrat Territorial Zones Humides</i>	21
V. CONDITIONS DE RÉALISATION DU MARCHÉ	21
V.1 COMPÉTENCES REQUISES	21
V.2 SUIVI DE LA PRESTATION ET CONCERTATION	22
<i>Comités de suivi</i>	22
<i>Fréquence des comités</i>	22
<i>Participation des acteurs à la démarche</i>	23
V.3 CALENDRIER ET RÉSULTATS	24
<i>Phasage prévisionnel</i>	24
<i>Restitution des résultats</i>	25

Bilan et évaluation du Contrat territorial zones humides (CTZH) 2017-2021 et construction d'un nouveau CTZH

Règlement et cahier des charges de consultation

A. RÈGLEMENT DE CONSULTATION

I. POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc - Le Bouchet - 36300 ROSNAY
Tél. : 02 54 28 12 12 - Fax : 02 54 37 56 96
Courriel : info@parc-naturel-brenne.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur :
M. Guy LEROY, Directeur

II. LE MARCHÉ

II.1 OBJET

L'objectif de la mission confiée au prestataire dans le cadre de cet appel d'offre est double :

- réaliser l'évaluation globale du Contrat Territorial Zones Humides (CTZH) 2017-2021,
- construire un nouveau projet de CTZH qui sera mis en œuvre dès le début 2022 pour 3 ans avec une feuille de route étendue sur 6 ans.

II.2 PROCÉDURE

Passation, type et forme du marché

Le présent marché est passé en procédure adaptée. Le marché est un marché de service, unique et composé de 1 tranche ferme.

Date limite de réception des offres

Les offres doivent impérativement parvenir avant le 17 octobre 2020 à 12h00. Tout dossier réceptionné ultérieurement sera automatiquement rejeté.

Durée de validité des offres

La durée de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délais de réalisation

La prestation devra être totalement achevée au plus tard le **31 juillet 2021**.

Dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est disponible à partir du 18 septembre 2020 :

1. Site du Parc naturel régional de la Brenne
2. Site du conseil départemental de l'Indre
3. <http://www.pro-marchespublics.com>
4. sur demande au Parc naturel régional de la Brenne : b.pelle@parc-naturel-brenne.fr
ou 02 54 28 12 12.

II.3 PRÉSENTATION DE L'OFFRE ET ENVOI

Liste des pièces à remettre par le candidat :

- la lettre de candidature (formulaire DC1)
- la déclaration du candidat (formulaire DC2)
- l'acte d'engagement (formulaire DC3), complété, daté et signé par le représentant qualifié qui sera signataire du marché
- le formulaire (DC4) de sous-traitance si nécessaire
- un dossier des propositions techniques
- une note de présentation synthétique de la (ou des) structure(s), des compétences et références pour des prestations comparables
- une note permettant d'apprécier la pertinence technique de la prestation comprenant :
 - o un descriptif détaillé des méthodes, techniques et moyens mis en œuvre pour la réalisation de cette prestation avec un chiffrage temps/coût pour chaque phase
 - o la date de commencement de la prestation et sa durée
- une attestation d'assurance professionnelle du prestataire
- un R.I.B.

Toute offre incomplète sera automatiquement rejetée.

Les variantes sont autorisées sous réserve d'apporter une amélioration significative par rapport à la solution proposée par le maître d'ouvrage.

Toute suggestion technique sera appréciée et étudiée au moment de l'examen des candidatures, ainsi que toute référence pour des prestations antérieures de même nature.

Les offres sont à transmettre à : Monsieur le Directeur du Parc naturel régional de de la Brenne :

- par voie postale à l'adresse suivante : Maison du Parc, Le Bouchet, 36300 Rosnay
- par courriel : info@parc-naturel-brenne.fr

Les envois devront comporter la mention : **Ne pas ouvrir - Offre évaluation/construction CTZH.**

À l'issue de l'analyse des offres et dans le respect de l'égalité de traitement des candidats, le maître d'ouvrage se réserve le droit de mener, éventuellement, une négociation avec les deux meilleurs candidats dont les offres auront été déclarées recevables.

Toute demande de renseignement complémentaire doit être adressée par courriel à Benoît PELLÉ, chargé de mission au service nature-environnement du Parc : b.pelle@parc-naturel-brenne.fr

Afin de maintenir une stricte égalité entre les candidats, il ne sera répondu qu'aux questions élémentaires.

Les candidats seront prévenus du résultat de la consultation par courriel ; aucune demande ultérieure par téléphone ne sera traitée.

III. CRITÈRES DE CHOIX DU PRESTATAIRE

Le choix du prestataire sera effectué par la commission d'appel d'offre du Parc naturel régional de la Brenne selon les critères suivants :

- qualité de la prestation proposée et adéquation avec la demande,
- coût de l'étude,
- expérience dans la réalisation de prestations similaires à une échelle territoriale comparable,
- compétences thématiques : évaluation, eau et biodiversité, animation,
- moyens de l'équipe de réalisation,
- délais de réalisation de la prestation,
- prise en compte du développement durable par l'entreprise et dans la prestation.

IV. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

IV.1 PRIX

Le prix est global, ferme et forfaitaire. **Le montant total TTC de la prestation ne pourra être supérieur à 60 000 €.**

IV.2 CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Pour sa mission, le prestataire sera rémunéré comme mentionné à l'acte d'engagement.

À la réception des factures, le Parc naturel régional de la Brenne a 45 jours pour émettre le mandat administratif.

IV.3 PÉNALITÉS DE RETARD

Lorsque le délai contractuel est dépassé, le prestataire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$P = (V \times R) / 100$ où : P = montant des pénalités (en € TTC) ;

R = nombre de jours de retard ;

V = valeur pénalisée (en € TTC). Cette valeur est égale à la valeur totale de la prestation figurant au marché.

V. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

V.1 UTILISATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Tous les éléments, y compris et de façon non limitative les rapports, manuels, programmes, outils logiciels, toute documentation préparée par le prestataire dans le cadre du marché, qu'ils soient sous forme écrite ou sous toute autre forme lisible par l'homme ou par la machine, deviendront la propriété du maître d'ouvrage qui pourra les rétrocéder librement.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage toutes les informations relatives aux produits qu'il utilise pour les besoins de la commande, et sur demande, tous les éléments nécessaires à leur mise en œuvre.

V.2 DROITS

Le maître d'ouvrage :

- peut librement utiliser les résultats, même partiels, des prestations,
- peut communiquer à des tiers les résultats des prestations, notamment les dossiers d'études, documents et renseignements de toute nature provenant de l'exécution de la commande,
- peut librement publier les résultats des prestations ; cette publication doit mentionner le prestataire.

Le prestataire :

- ne peut faire aucun usage commercial des résultats des prestations sans l'accord préalable de la personne publique,
- ne peut communiquer les résultats des prestations à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, qu'avec l'autorisation de la personne publique,
- peut publier des résultats uniquement avec l'accord préalable du maître d'ouvrage.

VI. CLAUSES DIVERSES

VI.1 ASSURANCE DU PRESTATAIRE

Le prestataire assume l'ensemble de ses responsabilités professionnelles encourues du fait de tous dommages corporels, matériels ou immatériels. Il est assuré contre les conséquences pécuniaires de ces responsabilités par le contrat d'assurance désigné à l'acte d'engagement.

VI.2 SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE DISCRÉTION

Le prestataire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les informations et décisions dont il aura connaissance au cours du présent marché. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la personne publique.

VI.3 RÉSILIATION DU MARCHÉ

Les modalités de résiliation du marché sont celles prévues aux articles L2195-1 à L2195-6 du Code de la commande publique.

VI.4 PROCÉDURES DE RECOURS

En cas de litige, les parties conviennent, conformément à l'article R.312-11 du code de justice administrative, de saisir le tribunal administratif de Limoges :

Tribunal administratif de Limoges
1, cours Vergniaud
87000 Limoges
05 55 33 91 55
greffe.ta-limoges@juradm.fr
<http://limoges.tribunal-administratif.fr>

B. CAHIER DES CHARGES

I. CONTEXTE

Le Contrat Territorial Zones Humides CTZH Brenne 2017-2021 a été signé en 2017 et a fait l'objet de 3 avenants. Il s'est déroulé sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne (Parc). Porté par ce dernier, il s'est inscrit pleinement dans la stratégie de territoire définie au sein de la charte du Parc.

Ce premier CTZH à l'échelle du Parc :

- résulte en partie d'une volonté de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), du Conseil régional Centre-Val de Loire et de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire (DREAL) de voir rassemblées, au sein d'un même document opérationnel, les actions menées par les différents acteurs sur le territoire,
- a été établi en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux en lien avec les thématiques de l'eau et de la biodiversité,
- avait pour principe et ambition de répondre aux attentes :
 - du SDAGE,
 - de la convention de RAMSAR,
 - des directives « habitats » et « oiseaux » (Natura 2000).

Nonobstant, ce premier CTZH présente plusieurs particularités qui le rendent « atypique » et original parmi les contrats territoriaux mis en œuvre sur le bassin Loire-Bretagne :

- il concerne une vaste zone de plus de 180 000 ha,
- il regroupe 16 signataires (avenants compris) et a été mis en œuvre par 10 maîtres d'ouvrage,
- il concerne les problématiques de biodiversité à l'échelle du territoire : ainsi, plusieurs actions sur les 70 prévues ne sont pas centrées sur les zones humides ou aquatiques,
- il ne concerne pas les principales rivières du territoire qui disposent de leurs propres contrats territoriaux.

I.1 LE TERRITOIRE CIBLE DU CONTRAT

Le contrat a été mis en œuvre dans le périmètre du Parc naturel régional de la Brenne. Ce territoire couvre une superficie de 183 000 ha, concerne 51 communes rurales et 5 communautés de communes. Il est classé pour 80 % au titre de la convention de RAMSAR et pour 40 % en zone Natura 2000 (4 sites).

Du point de vue hydrologique le territoire concerné se situe pour 70 % de sa surface dans le sous-bassin de la Creuse et pour 30 % dans le sous-bassin de la Vienne.

Les zones humides et les entités paysagères

Sur le territoire, au regard du seul critère pédologique, les zones humides couvrent 20 à 30 % de la surface totale. Ces zones humides sont réparties au sein de 3 grandes entités paysagères définies pour le CTZH : La Brenne, le Pays Blancs/Pays d'Azay et le Boischaut Sud. La

topographie, les modes de faire-valoir, les conditions hydrologiques de ces entités sont relativement homogènes au sein de chacune tout en étant différentes de l'une à l'autre.

L'entité Brenne

Elle correspond à une mosaïque de milieux naturels organisée autour de plusieurs milliers d'étangs constitués en chaînes. La prairie, véritable matrice, fait le lien entre les différents éléments. Les cultures sont peu nombreuses. À noter qu'environ 1 000 ha bénéficient d'une protection réglementaire ou foncière (réserves naturelles, sites du conservatoire, espaces naturels sensibles).

L'entité Pays Blancs/Pays d'Azay

Cette entité est caractérisée par des plateaux ouverts au sein desquels les grandes cultures dominent. Les haies et les mares sont peu nombreuses. Certains affleurements calcaires ont permis l'expression d'une végétation de type pelouse calcicole sèche.

L'entité Boischaut Sud

Le relief y est très vallonné. Le réseau de haies entourant des prairies et des cultures propose un paysage de bocage. Le réseau de mares peut y être important. Cette entité se distingue notamment par des tourbières liées à des zones de sources ou des suintements de pente.

Les vallées de la Creuse et de l'Anglin constituent également des entités paysagères du territoire mais elles ne sont pas spécifiquement ciblées par ce CTZH dans la mesure où d'autres contrats territoriaux leur sont dédiés.

I.2 LE PATRIMOINE NATUREL

Plus de 3 200 espèces animales recensées se côtoient sur le territoire. Les oiseaux sont sans doute le groupe le plus connu et le mieux inventorié sur le Parc, qui héberge ou voit passer les 3/4 des 365 espèces d'oiseaux protégées en France.

Des étangs à fort intérêt écologique

Parmi les 460 plans d'eau qui ont pu faire l'objet d'un inventaire depuis 2005 (Parc, Indre Nature, RNN Chérine, LPO) :

- 8 étangs, présentent un intérêt écologique majeur car ils sont très remarquables pour au moins 2 des groupes étudiés (plusieurs espèces ou milieux menacés de disparition y sont présents),
- 73 ont un intérêt fort à très fort,
- 379 ont un intérêt moyen (remarquable pour un seul des groupes étudiés).

L'intérêt écologique des autres étangs n'a pas pu être déterminé (inventaires partiels ou absents).

I.3 LES ENJEUX DÉFINIS EN 2016

Enjeux liés à l'eau

La connaissance de la qualité de l'eau

Le diagnostic territorial finalisé en 2016 mettait en évidence de nombreuses lacunes quant à la connaissance de la qualité de l'eau sur le territoire avec quelques données dispersées et disparates relatives à la qualité de l'eau en étang (Mesures aqua-environnementales « étangs », plans d'eau suivis par l'AELB).

La restauration de la qualité de l'eau des cours d'eau

Malgré le rôle d'épuration joué par les chaînes d'étangs et les zones humides associées, les vidanges de plans d'eau, réalisées majoritairement en automne et en hiver, peuvent impacter la qualité des cours d'eau récepteurs, si elles ne sont pas concertées, notamment par l'exportation de sédiments et de nutriments dans un temps relativement court.

La connaissance fonctionnelle de la ressource en eau

Les données nécessaires pour qualifier et éventuellement quantifier les fonctions hydrologique/hydraulique et physique/biogéochimique sont partielles ou inexistantes.

Enjeux liés à la biodiversité

L'évolution vers des pratiques agricoles et piscicoles favorables à la biodiversité

La tendance actuelle à l'augmentation de productivité des étangs n'est pas sans conséquence sur la richesse écologique de ce milieu.

En agriculture, l'utilisation des produits phytosanitaires et l'homogénéisation des surfaces liées aux grandes cultures impactent négativement la biodiversité remarquable ou ordinaire ainsi que ponctuellement la qualité de l'eau.

La maîtrise des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Après l'impact du Ragondin et Rat musqué, il faut désormais compter avec des menaces de dégradation autrement plus importantes liées à la Jussie et à l'Écrevisse rouge de Louisiane, qui représentent probablement les menaces les plus lourdes qui pèsent sur la biodiversité de la Brenne.

Enjeux liés à la mosaïque paysagère, support de la continuité écologique

Le maintien des gestions traditionnelles de l'espace

L'élevage et la pisciculture traditionnels du territoire du Parc sont, dans l'ensemble, nécessaires et favorables à l'expression de la biodiversité remarquable encore présente aujourd'hui. Ces activités sont très fragiles économiquement et leur pérennité est loin d'être assurée.

Le maintien des paysages

Les paysages du territoire sont à la fois les mémoires des savoir-faire qui les ont façonnés, un lieu de vie quotidien pour ses habitants, le tout ponctué par des espaces naturels protégés. Ils ont une dimension patrimoniale collective, ils sont la vitrine du territoire, un support pour les continuités écologiques.

I.4 LES OBJECTIFS DU CTZH 2017-2021

Le programme d'actions mis en œuvre dans le CTZH avait pour but de répondre aux enjeux cités précédemment par l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1. Préserver la ressource en eau	<ol style="list-style-type: none">1. Renforcer l'acquisition et le partage de connaissances liées à l'eau2. Restaurer et entretenir le réseau hydrographique de Brenne3. Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires4. Anticiper l'impact du changement climatique sur les étangs

2. Conforter le rôle des zones humides en tant que réservoirs de biodiversité	5. Renforcer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt patrimonial 6. Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes
3. Conforter la fonctionnalité écologique de la mosaïque de milieux	7. Restaurer/entretenir les habitats humides et aquatiques d'espèces d'intérêt communautaire 8. Restaurer/préserver les continuités écologiques 9. Conforter le réseau d'espaces naturels bénéficiant d'une gestion conservatoire pérenne 10. Connaître, suivre et interpréter les évolutions du territoire
4. Conforter les usages favorables à l'expression des fonctions naturelles des milieux	11. Améliorer et promouvoir la qualité environnementale des pratiques et produits liés aux prairies 12. Améliorer et promouvoir la qualité environnementale des pratiques et produits liés aux étangs 13. Développer les productions biologiques 14. Prendre en compte les déséquilibres liés aux espèces à problème sans impacter les autres espèces
5. Favoriser la prise de conscience	15. Sensibiliser à la préservation des zones humides, de l'eau et des continuités écologiques 16. Renforcer l'animation territoriale

II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Le CTZH 2017-2021 va entrer dans sa dernière année de réalisation. Compte tenu de l'importance prise ces dernières années par cet outil de planification technique et financière, tant pour le Parc que ses partenaires, la mise en œuvre d'un nouveau CTZH constitue un objectif important et partagé sur le territoire.

Afin d'atteindre cet objectif dans un délai court, de bénéficier d'un regard neuf et d'une analyse éclairée, il a été choisi de confier une double mission d'évaluation et de construction à un même prestataire externe avec pour objectifs :

Regarder en arrière...

→ Réaliser une **évaluation du CTZH Brenne 2017-2021**

- bilan et évaluation des actions réalisées et de leur mise en œuvre,
- évaluation de l'impact des actions sur le territoire.

→ Réaliser le **diagnostic territorial préalable** au prochain CTZH

- mise à jour et complément du diagnostic de 2016,
- définition de l'état de la ressource en eau et du patrimoine naturel.

Se projeter vers 2022...

→ **Définir les enjeux et problématiques du territoire** sur les aspects eau et biodiversité et définir des objectifs visant à l'adaptation au changement climatique et l'atteinte du bon état écologique.

→ **Participer à la construction et au chiffrage d'un programme d'actions** pluriannuel et multi maîtres d'ouvrages pour atteindre ces objectifs.

III. CADRE DE LA PRESTATION

III.1. LOCALISATION

Le CTZH 2017-2021 a porté sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne, **à l'exception des cours d'eau Creuse, Anglin et Claise et de leurs affluents qui bénéficient de leurs propres contrats territoriaux.**

Ce périmètre est conservé pour les parties bilan et évaluation de ce contrat, ainsi que pour la mise à jour du diagnostic.

Sa pertinence sera évaluée avant la phase de construction du nouveau CTZH.

III.2 PRINCIPES DE RÉALISATION

Le prestataire intégrera les principes suivant dans la réalisation de sa mission :

- une concertation soutenue et l'association des acteurs locaux à toutes les étapes de la prestation,
- une prise en compte de la biodiversité à l'échelle du territoire : elle dépasse donc celle liée à l'eau et aux milieux humides (comme dans le CTZH 2017-2021),
- un cadre de réflexion « large » qui intègre notamment des actions mises en œuvre hors du CTZH mais dont l'objet est en lien avec les thématiques eau ou biodiversité,
- le développement d'une stratégie cohérente globale à l'échelle du territoire cible du prochain contrat,
- la prise en compte des cadres réglementaires et outils financiers dans l'élaboration du programme d'actions,
- un pragmatisme et un réalisme constant dans l'élaboration des propositions.

III.3 MOYENS

Le prestataire pourra s'appuyer en particulier sur les ressources suivantes :

CTZH :

- [le diagnostic territorial \(septembre 2016\)](#),
- [le contrat territorial zones humides \(2017\)](#), les [fiches actions](#) et les avenants,
- les bilans d'activités 2017-2020 réalisés par tous les maîtres d'ouvrage et regroupés au sein d'un document annuel qui comprend l'état des réalisations avec un aspect évaluatif, le résumé de l'animation et un état des dépenses/recettes,
- les comptes rendus des comités de pilotage.

Études :

- les docobs des 4 sites Natura 2000,
- les Projets Agro-environnementaux et climatiques (PAEC),
- le projet Explore 2070 et notamment les fiches hydrologiques du territoire (octobre 2012),
- l'étude ICC HYDROQUAL (2009-2010).

Données SIG

- orthophotos IGN 2017,
- SCAN25,

- périmètres réglementaires et zonages,
- observations faune/flore/habitats (ObsIndre, Ginko, Caldesia),
- cartographie des plans d'eau (PNR Brenne)
- [état des eaux](#) 2017 et 2019 (AELB)
- recensement des friches (DDT),
- Registres Parcellaires Graphiques (RPG) anonymes (DDT)
- ...

Personnes ressources

La construction et la mise en œuvre du CTZH s'étant déroulée en concertation et partenariat, de nombreux acteurs locaux sont impliqués ou associés à la démarche et pourront être consultés dans le cadre de la prestation : naturalistes, techniciens, administratifs, élus¹, exploitants...

Le prestataire se chargera de récupérer toutes les données utiles auprès des structures dans lesquelles elles sont disponibles.

IV. PRESTATION

La prestation se déroulera en 4 grandes phases majoritairement successives :

- Phase 1 : évaluation de la réalisation et de la mise en œuvre du CTZH 2017-2021,
- Phase 2 : analyse des résultats territoriaux,
- Phase 3 : synthèse (bilan global et perspectives),
- Phase 4 : participation à la construction d'un nouveau CTZH.

IV.1 PHASE 1 : ÉVALUATION DE LA RÉALISATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CTZH 2017-2021

Analyse des réalisations

L'analyse des réalisations du CTZH 2017-2021 constitue la première étape de l'évaluation du contrat.

Compte tenu des impératifs du calendrier de réalisation, l'année 2021 ne pourra être évaluée que partiellement.

Le prestataire devra réaliser la synthèse des bilans des actions² établis annuellement par chaque maître d'ouvrage.

Chaque action sera évaluée à travers le prisme des 4 critères suivants :

1. efficacité,
2. efficience,
3. pertinence,
4. cohérence interne et externe au CTZH.

¹ En ce qui concerne les élus locaux, le prestataire devra tenir compte du renouvellement de ceux-ci lors des élections municipales de 2020

² Environ une trentaine d'actions par an

En outre, le prestataire devra en synthèse répondre aux questions suivantes :

- ✓ Quels sont les points forts et faibles de chaque action ?
- ✓ Quelles pistes d'amélioration si l'action venait à être reconduite ?
- ✓ Pourquoi certaines actions n'ont pas été mises en œuvre ?
- ✓ Quels ont été les principaux freins ?

Le prestataire réalisera enfin :

- une synthèse par objectif opérationnel et stratégique (dans quelle mesure ont-ils été atteints ?),
- un tableau synthétique des actions avec une représentation pertinente, claire et visuelle des taux de réalisation ou de succès.

Analyse de la mise en œuvre et de la gouvernance

En parallèle des réalisations, le prestataire étudiera les conditions de mise en œuvre des actions. Il devra notamment obtenir des réponses aux questions suivantes :

- ✓ En quoi la gouvernance « politique » du contrat a-t-elle facilité ou limité sa mise en œuvre ?
- ✓ Les maîtres d'ouvrages ont-ils fonctionnés en synergie ?
- ✓ Quelle a été la qualité du partenariat technique et financier ?
- ✓ L'animation et la communication interne/externe ont-elles été suffisantes ?
- ✓ Les acteurs locaux ont-ils été suffisamment associés ?
- ✓ L'animation technique du contrat (instances, réunions) était-elle fonctionnelle et optimale ?

Résultat attendu

Document « **Évaluation quantitative et qualitative du programme d'actions et de sa mise en œuvre** » avec a *minima* :

- le détail des évaluations des actions,
- une synthèse par objectif,
- la mise en évidence de « ce qui a bien fonctionné »,
- la mise en évidence des échecs et limites dans la réalisation,
- une synthèse des leçons à tirer pour un futur CTZH.

IV.2 PHASE 2 : ANALYSE DES RÉSULTATS TERRITORIAUX

Cette phase se décompose en 2 modules :

- la réalisation du diagnostic de territoire : reprise, mise à jour et complément du diagnostic de 2016,
- la caractérisation des liens entre les actions du CTZH et le territoire où elles se sont déroulées.

Réalisation du diagnostic de territoire

À partir du diagnostic de 2016, le prestataire procédera à l'actualisation des données et à la réalisation de compléments.

Même si l'ensemble des thèmes et rubriques traités dans le document de 2016 devra être balayé, **la mise à jour du diagnostic sera à effectuer de manière particulièrement ciblée** afin de mettre en évidence les changements :

- qui permettent de mieux qualifier le territoire,
- qui sont de nature à impacter de manière directe ou potentielle l'eau (qualité/quantité) et/ou la biodiversité.

À partir des éléments de cadrage ci-dessous et de son expérience dans l'analyse territoriale, le prestataire proposera une nouvelle structuration du diagnostic : celle-ci devra être opérationnelle, hiérarchisée et particulièrement pertinente pour la construction du nouveau contrat.

Les 3 grandes parties suivantes seront reprises *a minima* :

- la présentation générale du territoire du projet,
- le cadre socio-économique,
- le contexte environnemental.

Présentation du territoire

Cette partie sera peu concernée par les mises à jour. Elle comprend les éléments suivants :

- Parc naturel régional de la Brenne : structure, Charte...
- contexte institutionnel et découpages administratifs,
- population (densité, âge, secteurs d'activité, etc.),
- régions naturelles et topographie,
- géologie, pédologie,
- occupation du sol,
- climat et changement climatique,
- réseau hydrographique et bassins versants.

Cadre socio-économique

Parmi les activités humaines présentes sur le territoire d'étude, l'accent sera mis sur celles ayant un lien fort avec l'eau ou la biodiversité :

- l'activité agricole,
- l'activité piscicole,
- l'activité cynégétique, dans une moindre mesure.

Pour chacune de ces activités, le prestataire aura pour mission de :

1. mettre à jour l'état des lieux et l'évolution récente de l'activité. Exemples :
 - a. activité agricole :
 - nombre et dimension des exploitations,
 - analyse des RPG et caractérisation des surfaces exploitées,
 - productions,
 - pratiques (utilisation d'intrants, drainage, irrigation...),
 - agriculture biologique,
 - organisation des filières, acteurs,
 - cadre réglementaire,
 - b. activité piscicole :
 - nombre d'étangs exploités, surface, nombre d'exploitants,
 - nombre de professionnels,
 - production,

- organisation des filières, acteurs,
- pisciculture biologique,
- c. activité cynégétique :
 - nombre de permis de chasse,
 - nombre et surface des enclos de chasse,
 - cadre réglementaire,
 - surface en déprise agricole,
- 2. mettre en évidence les contraintes et perspectives de développement,
- 3. lister les projets, programmes d'actions ou évolutions en cours ou envisagés à court ou moyen terme,
- 4. évaluer l'impact actuel et potentiel de l'activité sur l'eau et la biodiversité (pressions),
- 5. identifier les principaux freins et conditions de mise en œuvre d'actions visant à améliorer les états eau/biodiversité.

Contexte environnemental

Biodiversité

Comme indiqué dans les principes de réalisation de l'étude, même si la prédominance des milieux humides dans l'intérêt patrimonial naturel de la Brenne reste évidente, la prise en compte de la biodiversité ne doit pas se limiter à celle des milieux humides. Les enjeux liés à Natura 2000 sont notamment à intégrer à la réflexion.

À partir de la bibliographie et des bases de données naturalistes existantes, le prestataire mettra à jour l'état des connaissances naturalistes sur le territoire et produira les cartographies et synthèses permettant de localiser et hiérarchiser les espèces et milieux à enjeux de conservation.

La présentation des milieux aquatiques et humides du territoire sera actualisée en reprenant :

- la définition du milieu concerné,
- sa localisation/répartition,
- l'état et l'évolution quantitative et qualitative,
- les pressions exercées sur le milieu.

En particulier, l'évolution de la biodiversité liée au milieu étang en lien avec la qualité de l'eau sera développée et objectivée au maximum.

Un complément sera apporté sur les milieux non humides à enjeux patrimoniaux (ex : pelouses calcicoles).

Une évolution de l'état de conservation de la faune, de la flore et des habitats naturels sera esquissée à partir des données recueillies et des avis d'experts.

En synthèse, le prestataire identifiera et hiérarchisera les pressions exercées sur la biodiversité selon les types de milieux et toutes autres entrées qu'il jugera pertinentes.

Eau

Les éléments « eau » à considérer ici sont :

- les masses d'eau souterraines,

- les plans d'eau : seront considérés ici les étangs, bassins piscicoles et mares, indépendamment de la notion de « masse d'eau - plan d'eau » qui ne prend plus en compte aujourd'hui que 2 étangs sur le territoire.

À partir des dernières données disponibles, le prestataire :

- définira l'état quantitatif et qualitatif de la ressource,
- identifiera les problèmes éventuels de disponibilité, notamment au regard du changement climatique,
- identifiera les problèmes de qualité d'eau vis-à-vis de la DCE, du SDAGE, des directives liées à l'eau...

Actions environnementales

Il s'agit ici de s'intéresser aux actions/outils/cadres qui s'appliquent sur le territoire et qui ont un lien direct ou potentiel sur la conservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Le prestataire :

- rappellera succinctement pour mémoire les éléments du diagnostic 2016 (p 86-110),
- présentera les actions hors CTZH, les plans et cadres ou outils financiers ou réglementaires qui sont apparus depuis 2017 ou sont en projet sur le territoire (ex : PLUI, GEMAPI, etc.).

Synthèse et problématiques de conservation de la zone humide

Cette partie est à redévelopper entièrement au vu des éléments collectés précédemment.

Le prestataire réalisera une synthèse et une hiérarchisation des pressions observées selon plusieurs entrées, dont le type de milieu, le type de pression, la localisation, etc.

Un point important sera consacré à l'évaluation de l'état des fonctions des zones humides.

Évaluation de l'impact territorial des actions

Dans ce module, le prestataire devra identifier à partir du travail effectué en Phase 1, les actions du CTZH dont la mise en œuvre est supposée avoir impacté directement l'état du territoire dans les thématiques eau ou biodiversité.

Pour chacune des actions identifiées, le prestataire évaluera de manière quantitative et/ou qualitative l'impact de leurs réalisations sur :

- l'état du milieu,
- la pression exercée sur ce milieu.

Cette évaluation pourra s'effectuer avec une expertise minimale de terrain complétée par les données bibliographiques disponibles et l'avis d'experts.

Compte tenu de la multiplicité et de la complexité des domaines concernés, auxquelles s'ajoute un recul trop limité pour juger de l'effet de certaines actions, le prestataire aura aussi pour mission de mettre en évidence les lacunes en termes de connaissance des impacts et proposera les expertises complémentaires et suivis nécessaires à prévoir dans le futur contrat territorial.

Définition des enjeux du territoire

Il est crucial que les enjeux soient partagés par les acteurs du territoire.

Ils seront définis donc en concertation et rattachés de manière non exclusive à deux groupes :

- les enjeux liés à l'eau,
- les enjeux liés à la biodiversité.

Les enjeux devront être hiérarchisés et territorialisés.

Résultat attendu

Document « **Diagnostic territorial partagé 2021** » avec *a minima* :

- un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'eau et de la biodiversité (texte et cartographie)
- la mise en évidence des principales évolutions depuis 2016
- la définition des menaces, pressions, problématiques du territoire sous l'angle eau/biodiversité
- la définition des enjeux

IV.3 PHASE 3 : SYNTHÈSE (BILAN GLOBAL ET PERSPECTIVES)

Analyse du cadre d'intervention du CTZH

Ce module clôture la réflexion sur la mise en œuvre du CTZH 2017-2021. Il s'agit d'analyser le cadre du contrat, ses fondements, avec une prise de recul suffisante pour répondre aux grandes questions suivantes :

- ✓ Le contrat a-t-il été bâti sur le « bon diagnostic », le bon territoire ?
- ✓ Les objectifs étaient-ils pertinents ?
- ✓ Les actions prévues étaient-elles à la hauteur des enjeux ?
- ✓ La stratégie d'intervention a-t-elle été cohérente face aux politiques des autres partenaires ou à l'action publique sur le territoire ?
- ✓ L'atteinte ou pas des objectifs est-elle liée à l'action menée ou aux variables conjoncturelles ?
- ✓ Quelle perception des réalisations sur le terrain ?
- ✓ Le contrat a-t-il initié des effets induits ?
- ✓ Les résultats seront-ils durables ?

Synthèse - AFOM

À partir de tous les éléments collectés précédemment, le prestataire effectuera une synthèse sous la forme d'un tableau Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces.

Ce tableau doit être conçu comme **une base claire, concrète et partagée en vue de la construction d'un projet de nouveau CTZH.**

Il devra notamment mettre en évidence les points suivants :

- ✓ les réussites, les échecs, les freins et les facilitateurs du contrat
- ✓ les enseignements à tirer pour demain et les conditions de poursuite
- ✓ la pertinence des outils comme le CTZH génération XI^e programme de l'AELB pour répondre aux principaux enjeux du territoire

Résultat attendu

Document « **Synthèse de l'évaluation globale du CTZH 2017-2021 et mise en perspective** » avec *a minima* :

- les résultats de l'analyse « macro » du contrat
- un tableau AFOM synthétique destiné à cadrer la conception du nouveau projet de contrat

IV.4 PHASE 4 : PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CTZH

Dans cette phase de construction du nouveau CTZH, le prestataire aura davantage ici une mission d'assistance à conception et d'accompagnement méthodologique, destinée à faire émerger et ordonner un programme d'actions concrètes.

Définition de la stratégie du nouveau contrat

Le prestataire mettra en œuvre une concertation destinée à définir les objectifs stratégiques et opérationnels permettant de répondre aux enjeux du territoire. Il veillera à ce qu'un premier temps soit consacré à une réflexion « non appliquée », c'est-à-dire sans mention des idées ou projets d'actions des différents partenaires : les objectifs ne doivent pas être définis *a posteriori* en fonction d'une liste d'actions, aussi intéressante soit-elle.

Construction du programme d'actions

Toujours dans le cadre d'une large concertation, le prestataire fera émerger un programme d'actions pluriannuel, partagé et réaliste.

Il est attendu du prestataire qu'outre l'animation de la concertation, il soit particulièrement force de propositions. Le prestataire s'appuiera notamment sur son expérience et sa connaissance de projets similaires au niveau national pour ouvrir des pistes d'actions innovantes.

Les actions devront toutes s'intégrer dans les objectifs définis précédemment.

À partir d'une pré-liste qui recensera toutes les propositions, plusieurs filtres seront posés par le prestataire visant à sélectionner les actions dont la mise en œuvre à court terme paraît réaliste. Il s'agira notamment de veiller à l'adéquation des actions avec les cadres de financement des 4 principaux financeurs : AELB³, Conseil régional, DREAL et FEADER.

Pour les actions jugées pertinentes qui ne seraient pas ou partiellement éligibles dans ces cadres, le prestataire aura pour autre mission de rechercher et proposer des alternatives crédibles de financement.

Une fois validée dans le principe, le prestataire veillera à ce que les actions soient détaillées par les différents maîtres d'ouvrages du CTZH dans les délais impartis.

La mise en forme sera effectuée par le Parc sous forme de fiches synthétiques comportant les informations suivantes :

- le titre de l'action et son numéro,
- le maître d'ouvrage,

³ L'analyse des financements possibles AELB ne devra pas se limiter à l'outil CTZH mais examiner les autres possibilités (cumulables) : PNA, CTMAQ, AAP, Ecophyto, etc.

- la zone cible de mise en œuvre,
- l'objectif opérationnel de rattachement,
- la motivation de l'action,
- les objectifs de l'action,
- les résultats attendus,
- le descriptif synthétique de l'action,
- les acteurs concernés,
- le calendrier de réalisation par année,
- le chiffrage détaillé des coûts par année et type de dépense,
- les modalités de financement envisagées,
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Définition de la gouvernance

Ce module a pour objet de redéfinir un cadre de mise en œuvre optimisé du nouveau contrat. Le prestataire animera une réflexion en particulier sur :

- les différents comités ou groupes de travail à mettre en place, leurs rôles et leurs relations,
- le rôle du Parc en tant que coordinateur,
- le type et la fréquence des réunions,
- les outils de communication interne ou externe à mettre en place,
- le dispositif à mettre en œuvre pour suivre le programme d'actions et évaluer son incidence.

Une attention particulière sera portée à la mise en place d'une gouvernance simple et fonctionnelle qui tiendra compte des autres instances actives sur le territoire.

Élaboration du Contrat Territorial Zones Humides

Sur la base du modèle de contrat fourni par l'AELB, le Parc rédigera les différents articles du contrat et fournira une version complète au prestataire qui effectuera une relecture critique du document.

Cette version relue sera ensuite amendée et enrichie autant que de besoin par les signataires, notamment les financeurs.

Concernant l'aspect budgétaire, le prestataire co-construira avec le Parc un tableau synthétique et fonctionnel de suivi des dépenses/recettes sur la durée du contrat (6 ans). Ce tableau sera élaboré sous MS EXCEL et comprendra *a minima* les champs suivants :

- titre de l'action,
- typologie de l'action,
- maître d'ouvrage,
- dépenses prévisionnelles par action, par typologie de dépense et par année,
- recettes prévisionnelles par financeur et par année.

V. CONDITIONS DE RÉALISATION DU MARCHÉ

V.1 COMPÉTENCES REQUISES

Il est attendu du prestataire qu'il ait des compétences dans les domaines suivants :

- l'évaluation et l'analyse territoriale,

- l'hydrologie,
- l'agriculture et la pisciculture,
- l'écologie, notamment liée aux milieux aquatiques,
- l'animation, la communication et l'organisation de la concertation.

L'offre du prestataire désignera un interlocuteur référent dans le cas d'une intervention de plusieurs chargés d'étude (qui seront clairement identifiés).

V.2 SUIVI DE LA PRESTATION ET CONCERTATION

Comités de suivi

Le comité de pilotage et le comité technique du CTZH sont associés au déroulé des 4 phases de la prestation.

Leur composition respective est la suivante :

Organismes	Comité de pilotage	Comité technique
PNR Brenne	Président Président de la commission Nature Président de la commission Agriculture, Forêt, Pisciculture, Chasse Président de la commission Développement local Président de la commission Patrimoine bâti, Paysage, Urbanisme	Directeur Co-directeur Chargées de mission administration CTZH Chargé de mission environnement
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Directeur Général	Représentant de la délégation Centre-Loire
Conseil régional de la région Centre-Val de Loire	Président	Chargée de mission animation territoriale milieux aquatiques
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Centre-Val de Loire	Directeur	Chef de l'unité « Gestion des espaces naturels et Cites »
Chambre d'agriculture de l'Indre	Président	Chef du service « Environnement et Territoires »
Bio Centre	Président	Directeur
Fédération aquacole de la Région Centre-Val de Loire	Présidente	Chargée de mission
Syndicat Mixte d'aménagement Brenne Creuse Anglin Claise	Président	Technicien rivière
Indre Nature	Président	Directeur
Réserve naturelle nationale de Chérine	Président	Directeur Technicienne
Commune de Mézières-en-Brenne	Maire	Maire
Commune de Saint-Michel-en-Brenne	Maire	Maire
Direction Départementale des Territoires de l'Indre	Directeur	
Établissement public territorial du bassin de la Vienne	Directeur	
État	Sous-Préfet du Blanc	

Fréquence des comités

Il est prévu au minimum 3 réunions du comité technique et/ou de pilotage aux moments clefs de la prestation :

- pour le lancement de l'étude,

- pour l'évaluation de la mise en œuvre du CTZH,
- pour le diagnostic partagé,
- pour la synthèse et définir les perspectives,
- pour le projet de nouveau CTZH.

Néanmoins, **la proposition de méthode de concertation étant du ressort du prestataire**, d'autres réunions peuvent être proposées. Le prestataire sera ainsi tenu de fournir au maître d'ouvrage une note méthodologique sur la fréquence et la forme des entretiens et autres réunions de travail intéressant les comités tout au long de la prestation.

Des réunions supplémentaires pourront être demandées au prestataire et devront donc être chiffrées à l'unité dans son offre.

Dans le cadre de ces réunions, le prestataire réalisera systématiquement les supports nécessaires à l'intervention (diaporamas PPT, vidéos...). Il adressera ces documents de travail sous format PDF au moins 10 jours avant la date de réunion au maître d'ouvrage qui les amendera/validera, et qui se chargera de les transmettre aux membres des comités, au moins 7 jours avant la date de réunion. Les convocations seront réalisées par le maître d'ouvrage, qui les adressera aux membres du comité concerné au moins 10 jours avant la date de réunion.

Le prestataire rédigera les comptes rendus ou relevés de décisions des réunions qu'il transmettra au maître d'ouvrage par courriel dans les 7 jours suivant la réunion.

Participation des acteurs à la démarche

Comme indiqué dans les principes de réalisation de la prestation, une **importance particulière est donnée à l'association de tous les acteurs du territoire concerné** par l'évaluation et la construction d'un nouveau projet de contrat territorial. C'est ainsi qu'a été construit le CTZH 2017-2021.

En conséquence, le prestataire proposera pour chacune des phases des méthodes et techniques d'animation (entretiens individuels, ateliers, mémaplan, color vote, tables rondes, sorties de terrain, enquête, etc.) destinées à recueillir l'information, à favoriser la participation des acteurs et développer la réflexion collective. Il s'agit clairement de dépasser le stade de l'information/validation et de chercher une véritable adhésion et participation « active » des acteurs du projet.

L'implication des acteurs locaux doit ainsi notamment permettre de :

- communiquer et échanger sur l'état des lieux,
- partager des résultats,
- rassembler autour du diagnostic et des enjeux,
- co-construire des actions adaptées aux enjeux et aux réalités du contexte local,
- faire émerger des maîtres d'ouvrages locaux pour qu'ils s'engagent à mettre en œuvre les actions relevant de leur compétence en tant que signataires du futur CTZH au côté du Parc,
- proposer et faire partager une méthode d'organisation de l'animation du contrat territorial.

Pour chaque réunion, le prestataire devra prévoir les outils d'animation et les éléments d'information nécessaires aux acteurs selon les modalités définies précédemment.

La liste des acteurs ayant participé à la construction du premier CTZH et présentée ci-dessous est à reprendre dans son intégralité. Elle sera complétée par le prestataire en liaison avec le maître d'ouvrage.

Établissement public :

- AELB

Services de l'État :

- DREAL Centre-Val de Loire
- DDT
- OFB

Collectivités :

- Région Centre-Val de Loire
- Conseil départemental de l'Indre
- Syndicat Mixte d'Aménagement Brenne Creuse Anglin Claise (SMABCAC)
- Syndicats des eaux
- Communautés de communes
- Parc naturel régional de la Brenne

Chambres consulaires :

- Chambre d'agriculture de l'Indre

Associations de protection de l'environnement :

- CEN Centre-Val de Loire
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)
- Indre Nature
- LPO Brenne
- Réserve Naturelle Nationale de Chérine (RNNC)
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Brenne-Pays d'Azay (CPIE)
- Fédération Départementale des Chasseurs (FDC 36)

Organismes socio-professionnels :

- Syndicat des Exploitants Piscicoles de la Brenne (SEPB)
- Fédération Aquacole de la Région Centre (FAReC)
- Syndicat de la Propriété Privée Rurale de l'Indre
- Centre départemental des jeunes agriculteurs
- Groupe de développement de l'agriculture biologique et Bio Centre

V.3 CALENDRIER ET RÉSULTATS

Phasage prévisionnel

La prestation se déroulera en 4 phases, chacune amendée et validée par les comités techniques et/ou de pilotage.

Le calendrier prévisionnel de rendu des documents est le suivant :

- Phase 1 : avant fin mars 2021
- Phase 2 : avant fin avril 2021
- Phase 3 : avant fin mai 2021
- Phase 4 : avant fin juillet 2021

Un calendrier détaillé de la prestation sera proposé par le prestataire dans les 15 jours qui suivront l'attribution du marché. Le prestataire indiquera également les moyens mis en œuvre pour respecter les échéances données.

Rappel : la date limite de clôture de la prestation est le 31 juillet 2021.

Compte tenu de la durée limitée de la prestation et au regard de son contenu, le prestataire pourra compter sur l'appui de plusieurs techniciens du service « Nature – Environnement » du Parc pour faciliter le déroulé lors des trois premières phases sur les points suivants :

- *relais avec les acteurs locaux,*
- *relecture et avis rapide sur les documents fournis,*
- *ressources techniques...*

Restitution des résultats

Les documents à fournir

Les documents finaux :

- Évaluation quantitative et qualitative du programme d'action et de sa mise en œuvre,
- Diagnostic territorial partagé 2021,
- Synthèse de l'évaluation globale du CTZH 2017-2021 et mise en perspective.

Les documents complémentaires :

- une bibliographie complète et normalisée des ouvrages et de la littérature grise consultés,
- la liste des acteurs rencontrés.

Le prestataire remettra également au maître d'ouvrage l'ensemble des données numériques produites.

La forme

La restitution des différents documents résultats se fera :

- en format numérique :
 - une version parfaitement compatible avec Microsoft office 2010,
 - une version PDF.
- en format papier (uniquement pour les documents finaux) : 6 exemplaires couleurs dont un non relié.

Dans sa rédaction, le bureau d'étude veillera à être concis et à utiliser le moins possible de termes techniques. Si nécessaire, un glossaire des termes techniques utilisés sera joint en annexe.

Le report des informations cartographiées se fera sur fond cartographique à l'échelle du 1/25 000ème, ou 1/10 000ème si nécessaire.

Les informations seront aussi saisies et géo-référencées (Lambert 93) dans un Système d'Information Géographique (SIG) compatible avec le logiciel QGIS.

Les photographies réalisées seront livrées au maître d'ouvrage sur support numérique en format image (.jpg, ou .tif ou autre).